



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 mai 2020

n° 044-20 C

Objet : *RD - Modalités relatives à la réunion du Conseil communautaire par visioconférence*

- date de convocation le 08 mai 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi quatorze mai à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 64 (en italique, élus présents en visioconférence)

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Julien Donzel - Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Albert Darvey à Maryse Fabre - de Pierre Duperier à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 11

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Pierre Coendoz - Jean-Pierre Fressoz - Mustapha Hamadi - Luc Meunier - Christian Papegay - Jean-Michel Picot

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 14 mai 2020

délibération n° 044-20 C

objet **RD - Modalités relatives à la réunion du Conseil communautaire par visioconférence**

Xavier Dullin, président, rappelle que l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, autorise la réunion du Conseil communautaire par visioconférence pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.

Il convient de préciser les modalités de visioconférence et de scrutin :

- La visioconférence est réalisée par l'intermédiaire de l'application de visioconférence Zoom à laquelle les participants se connectent au moyen d'un lien et d'un mot de passe fournis préalablement à la séance par le service des assemblées.
- Les participants sont identifiés par leur nom qu'ils saisissent sur l'appliquatif.
- Les débats sont enregistrés sous format vidéo et audio par l'application Zoom. Ils sont conservés sur des fichiers électroniques par le service des assemblées.
- Les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public. Le nom des votants est reproduit au procès-verbal.
- Les intervenants et votants peuvent se manifester oralement ou par la voie de la messagerie instantanée de l'application Zoom. Le président donne la parole en nommant l'intervenant, et proclame le résultat des votes en citant nominativement les conseillers s'opposant à la délibération ou s'abstenant de voter.

Il est précisé que le quorum est apprécié en fonction de la présence des conseillers communautaires dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance.

Durant l'état d'urgence sanitaire, un tiers des membres en exercice doivent être présents ou représentés pour que l'assemblée délibère valablement et chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs.

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 1 Abstention (Christian Gogny) :

Article 1 : approuve les modalités relatives à la réunion du Conseil communautaire par visioconférence telles que définies ci-dessus.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 044-20 C

Objet de l'acte : RD - Modalités relatives à la réunion du Conseil communautaire par visioconférence

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 2 - Fonctionnement des assembles
3 - Autres

Date de l'acte : 14 mai 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200514-lmc1H23471H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23471H1

Date de transmission en Préfecture : 25 mai 2020

Date de réception en Préfecture : 25 mai 2020

Période d'affichage : du au